



**Commune de
RIVES-D'AUTISE
Nieul sur l'Autise et Oulmes**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2020**

Le compte rendu de la réunion du 3 août 2020 est adopté à l'unanimité.

CONTRAT DE RURALITE – DSIL ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE - AUBERGE SISE 6 RUE PIERRE BRISSON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
ACCEPTER le projet ainsi que l'enveloppe prévisionnelle maximale des travaux de 400 000 € HT,

APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DSIL (40%)	160 000 €
Région (FRDC)	40 000 €
Département	40 000 €
Autofinancement	<u>160 000 €</u>
	400 000 €

SOLLICITER l'Etat pour l'attribution au titre de la DSIL 2020 – Enveloppe complémentaire à hauteur de 40% du montant des travaux.

CONTRAT TERRITOIRES REGION – AIRE DE SERVICE DE CAMPING CARS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide (22 POUR, 1 abstention Delphine Laclare) de :

ACCEPTER l'enveloppe prévisionnelle des travaux à 37 000 € HT,

SOLLICITER la Région pour l'attribution d'une aide de 70% du montant des travaux avec une subvention maximale de 24 500 € au titre du CTR.

SUBVENTION VERSEE A LA CCVSA POUR L'ACHAT DE MASQUES DANS LE CADRE DE LA COVID 19

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de VERSER une aide de 1 216.45 € à la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

REMBOURSEMENT DES ACOMPTES VERSES POUR LA LOCATION DES SALLES ET DU CENTRE DU VIGNAUD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de REMBOURSER les acomptes détaillés ci-dessous :

Date de location	Montant acompte
22 au 24.04.2020	367.26 €
8 au 10.05.2020	143.20 €
13 au 14.06.2020	241.13 €
4 au 5.07.2020	92.50 €
8 au 9.08.2020	218.25 €
TOTAL DE	1 062.34 €

ADHESION AU SERVICE DE PAIEMENT PAR INTERNET DE LA DGFIP -- PAYFIP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention à intervenir entre la commune et la DGFIP pour la mise en place d'un service de paiement par carte bancaire et prélèvement unique sur internet,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision,

PRENDRE EN CHARGE les coûts du commissionnement.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL – AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

ACCEPTER les termes de la convention à intervenir entre la commune de Rives-d'Autise et Saint Hilaire des Loges pour une durée de trois ans,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le procès-verbal intégral de la réunion du Conseil Municipal est consultable en Mairie.